

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2026 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 26
- ♦ votants : 29

ppp

Date de convocation

23 juin 2026

Date de publication

02 juillet 2026

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUSSI, M. Khammay SOUVANLASY, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAI, Mme Mailys GANH, Mme Zahira DEGOUDJ, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX

Excusés : Mme Catherine GOZZI (pouvoir à T. BAGNARD), M. Karim KHATRI (pouvoir à V. PONTONNIER), M. Julien CHAPET (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire

**11.VILLE DE QUETIGNY – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX SEANCES
D'AQUAGYM DESTINEES AUX SENIORS**

Décision : Unanimité

Dans l'objectif d'améliorer les conditions d'épanouissement de sa population seniors en développant des actions de prévention santé, la Ville de Quetigny propose des séances d'aquagym depuis septembre 2023.

A ce jour, trois créneaux sont proposés. Cette activité rencontre un fort succès et les places restent limitées. Dans un souci d'équité et de transparence, il s'avère nécessaire de mettre en place un règlement intérieur stipulant, notamment, les modalités d'inscription mais aussi les conditions d'accès et de participation aux séances.

Ce règlement intérieur, **joint en annexe 8**, a fait l'objet de plusieurs échanges avec des seniors participant à cette activité. Il a également été présenté et validé lors de la Commission Solidarités du 9 juin 2026.

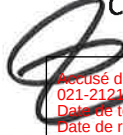
Il concerne la période de cette activité qui se déroule de début septembre 2026 à fin juin 2027. Il pourra être reconduit tacitement, les créneaux des séances et les dates d'inscription pouvant être modifiés d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place du règlement intérieur relatif aux séances d'aquagym **joint en annexe 8**.



Fait à Quetigny, le 30 juin 2026

Copie Certifiée Conforme,


Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice-Présidente de Dijon Métropole

Accusé de réception
021-21216759-20260630-DG01072026CM11-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026